



Délégation régionale  
Bretagne

# Préparation à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe

Epreuve écrite de réponses à 3 à 5 questions  
à partir de documents succincts remis au candidat

## **Ce dossier contient :**

- ⇒ un "avertissement" qu'il est recommandé de lire avant de faire votre devoir,
- ⇒ un bulletin d'inscription,
- ⇒ une copie (seconde page à reproduire selon vos besoins),
- ⇒ le sujet du devoir.

## **Informations**

- ⇒ Seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs.

## **Le devoir devra**

- ⇒ être envoyé à l'adresse suivante :

CNFPT Bretagne  
P.I.B.S  
CP 58  
56038 VANNES Cedex

- ⇒ **être accompagné obligatoirement du bulletin d'inscription à faire signer par la collectivité,**
- ⇒ être rédigé sur la copie prévue à cet effet.

## Avertissement

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite prévoit une

« Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant au cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents »  
(durée 1 h 30 – coefficient 2).

L'objectif du dispositif qui vous est proposé en ligne est de vous permettre, au maximum, de faire face aux questions les plus diverses possibles.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, **nous vous invitons à télécharger** le support méthodologique correspondant à cette épreuve « préparation à l'épreuve écrite des examens professionnels de catégorie C » que vous trouverez à droite sur la page de présentation du dispositif, dans le pavé « téléchargement ».

Imprégnez-vous de la méthodologie. Faites les exercices proposés dans le support (avec corrigé). **Et ensuite réalisez le devoir dans le temps imparti de l'épreuve.**

Pour mémoire, rappel du calendrier :

- mise en ligne du bulletin d'inscription et d'un premier sujet de devoir concernant l'épreuve écrite pour téléchargement par les agents, à **partir du 18 décembre 2013 et jusqu'au 6 janvier 2014**
- envoi par les agents au CNFPT de leur premier devoir **accompagné du bulletin d'inscription** – date limite : **6 janvier 2014 (date d'envoi du devoir)**
- retour du premier devoir corrigé aux agents : **24 janvier 2014**
- mise en ligne du bulletin d'inscription et du deuxième devoir pour téléchargement par les agents, à **partir du 27 janvier et jusqu'au 10 février 2014.**
- envoi par les agents au CNFPT de leur deuxième devoir accompagné du bulletin d'inscription – date limite : **10 février 2014.**
- retour du deuxième devoir corrigé aux agents : **3 mars 2014.**

**Rappel** : seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A renvoyer avec votre devoir pour la date limite du 10 février 2014**

### **Préparation à distance à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe – devoir 2**

#### IDENTITE DE L'AGENT :

Mlle  Mme  M.

Nom usuel : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Prénom : ..... Code postal et ville de naissance : .....

Nom marital (si différent nom usuel) : .....  
Nom patronymique (de naissance) : .....

Adresse personnelle .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : ..... Téléphone professionnel : ..... poste .....

Courriel professionnel : .....@.....@.....

Diplôme / niveau d'études : ..... Année d'obtention du diplôme le plus élevé : .....

#### IDENTITE DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE RATTACHEMENT :

Nom : ..... N° de Siret : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... N° de Téléphone : .....

N° de Télécopie : .....

#### SITUATION PROFESSIONNELLE :

Stagiaire :  Titulaire :  Contrat CDD ou CDI :  Contrat d'avenir :  CUI / CAE :  Autres :  .....

Grade : ..... Catégorie statutaire : A :  B :  C :  depuis le : ...../...../.....

Fonction actuelle, emploi occupé : ..... depuis le : ...../...../.....

Lieu de travail (résidence administrative ou lieu d'affectation) : .....

Service : ..... Date de nomination dans le premier emploi territorial : ...../...../.....

<p><b>L'agent</b> Date et signature</p>	<p><b>La collectivité</b> (Elu, DRH, service formation) Date, signature et cachet</p>
---	---

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous aux services centraux du C.N.F.P.T. : 10-12 rue d'Anjou 75381 PARIS cedex 08.

**Ce bulletin est à compléter dans toutes ses rubriques et à renvoyer signé avec votre copie  
au C.N.F.P.T. - délégation régionale de Bretagne - P.I.B.S. - C.P. 58 - 56038 VANNES Cedex**







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE  
D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE  
DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

**A HASPARREN, LE MARDI 20 MARS 2012**

Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant au cadre d'emplois.  
Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents

**(durée : 1 H 30 ; coefficient 2)**

\*\*\*\*\*

---

Photocopies effectuées avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de copie.  
Reproduction interdite sans son autorisation préalable (CFC – 3 rue Hautefeuille – 75006 PARIS)

---

## DOCUMENTS

**Document 1** : Extraits de revues professionnelles (1 page)

**Document 2** : Guide accessibilité : Musée de plein air des Maisons Comtoises (4 pages)

**Document 3** : Bibliothèque de Toulouse

Document 3A : Extrait du site internet (1 page)

Document 3B : Guide accessibilité (2 pages)

**Document 4** : Guide visiteurs handicapés - Musée d'Histoire de Nantes (2 pages)

## QUESTIONS

Deux types de documents vous sont remis :

- des extraits de revues professionnelles, destinées aux professionnels des musées ou des bibliothèques (document 1)
- un extrait de site Internet et des guides pratiques (documents 2, 3 et 4) destinés au public

**A partir de ces documents, vous êtes invités à répondre à la totalité des questions suivantes.**

**Vos réponses seront rédigées (entre cinq et quinze lignes) ou sous forme de tableaux.**

1 – A l'aide des informations contenues dans le document 1 (extraits de revues professionnelles), expliquez ce que signifie **le principe d'accessibilité dans les musées et les bibliothèques**.

2 – A partir des éléments contenus dans le document 2, expliquez comment un équipement peut être adapté aux personnes à mobilité réduite.

3 - A partir des documents 3 et 4, présentez sous forme de tableau les différents handicaps repérés par la Bibliothèque de Toulouse et le Musée d'Histoire de Nantes et les services mis en place pour améliorer l'accessibilité en fonction de chacun de ces handicaps.

4 – En reprenant les handicaps et services repérés dans les questions 2 et 3, expliquez en quoi ces services proposés peuvent bénéficier également à des visiteurs ou usagers non handicapés.

## **Document 1** : Extraits de revues et sites professionnels

### **1- Extrait du site internet de l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) Accessibilité pour tous avant 2015 (article mis en ligne le Jeudi 21 Janvier 2010)**

**« Etablissements scolaires, musées, salles des fêtes ou gymnases, tous les établissements ouverts au public ont jusqu'à 2015 pour devenir accessibles à tous.**

**Cette année 2010 est une première étape dans le processus engagé en 2005. [...]**

L'accessibilité généralisée des bâtiments, logements ou Etablissements Recevant du Public (ERP), et quel que soit le type de handicap, est une obligation imposée par la loi du 11 février 2005.

Cinq ans après le vote de cette loi, une première catégorie de bâtiments avait jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour présenter un diagnostic. L'Etat devra montrer l'exemple en aménageant ses préfectures et universités avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'accessibilité contribue à améliorer le cadre de vie de chacun. Elle bénéficie, notamment, aux personnes dites à mobilité réduite, soit 40 % de la population. Ce chiffre estimatif (enquête INSEE en 1999) inclut les personnes âgées qui devraient représenter plus de 28 % de la population en France d'ici 2020. A noter également les personnes en situation de handicap qui représentent plus de 3,5 millions d'usagers en France, et aussi les femmes enceintes, les parents qui se déplacent avec des enfants en poussette, les personnes de petite taille, les voyageurs encombrés de bagages...

**L'accessibilité ne se résume pas à de simples rampes pour fauteuils. C'est avant tout une histoire de « mieux-être ensemble », dans un environnement accueillant et adapté [...]** »

### **2 - Extraits d'articles tirés de la revue Bulletin des Bibliothèques de France, 2009 – n°5 : De l'accessibilité à l'accès.**

#### **Extrait de l'article « De l'accès » (Gilles Eboli)**

« L'accessibilité est souvent abordée en considérant deux angles de vues, à priori bien différents : celui du handicap et celui des horaires ; cette vision, qui, bien sûr, n'épuise pas le sujet, n'est toutefois pas dénuée de fondement. Tout d'abord parce qu'au-delà des dispositifs réglementaires désormais en place, la question de l'accès des personnes en situation de handicap pose, en éclaircissant le trait, toutes les questions de l'accès. »

#### **Extraits de l'article « Accessibilité et handicap en bibliothèque » (Claire Bonello)**

« Le terme générique « accessibilité » recouvre une réalité plurielle [...] Si l'accessibilité du cadre bâti des bibliothèques constitue un impératif à brève échéance, l'accessibilité englobe la sécurité, mais aussi l'accès aux collections et aux animations de la bibliothèque. »

« Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide ; une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée »

« Conforme à l'idéal républicain de non-discrimination, l'esprit de la loi de 2005 implique de favoriser des solutions mixtes et de garantir dans les lieux publics que sont les bibliothèques l'accès de tous au même savoir et aux mêmes services »

### **3 - Extrait de la revue Musées et collections publiques de France, 2009 - n°255**

#### **Extrait de l'article : Musée et handicap, obligations et enjeux. Présentation de la loi sur le handicap (Sandrine Sophy-Veret)**

« La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, vise à permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée.

Elle constitue un cadre général à partir duquel le ministère de la culture doit agir pour veiller à un véritable accès aux pratiques artistiques et culturelles des personnes handicapées. L'accessibilité doit se décliner dans toutes ses dimensions [...].

La loi du 11 février 2005 a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes handicapées, et quel que soit le type de leur handicap (notamment physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif). Dans la perspective du vieillissement de la population, les enjeux qui s'attachent à l'accessibilité sont particulièrement forts et sa bonne mise en œuvre participe pleinement d'un développement durable de notre société. »

Document 2 :

## Musée de Plein Air des Maisons Comtoises



### Vous travaillez dans le domaine du handicap : nous aussi.

Le musée a voulu s'ouvrir au mieux aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicaps. Des institutions ou personnalités extérieures à l'établissement ont été associées en amont à la réflexion sur le projet. Les contraintes physiques du site (environnement vallonné, maisons-collections non adaptables), inhérentes au concept de musée-parc, ont conduit l'équipe à s'intéresser à différents types de handicaps, avec le souci de ne pas pointer ces attentions par une signalétique ostentatoire. Les actions se mêlent donc les unes aux autres, touchant les publics normaux et/ou en situation de handicap.



Le passé **inspire l'avenir...**  
[www.maisons-comtoises.org](http://www.maisons-comtoises.org)





### Publics visés en priorité

Sans pour autant abandonner le **handicap moteur**, l'état des lieux de ce musée de plein air nous a conduits à privilégier les actions en direction des **autres handicaps**.

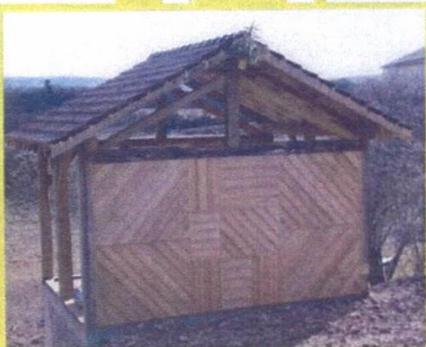
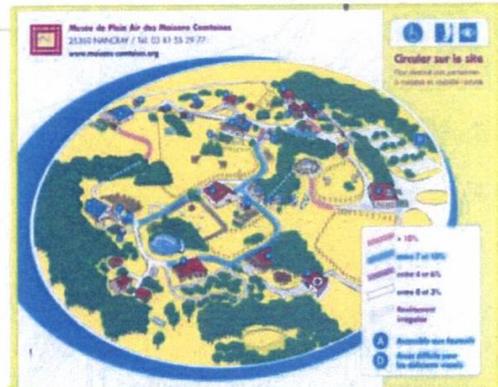
### Aménagements permanents pour accessibilité fauteuil

- acquisition de **deux fauteuils roulants** disponibles au prêt à l'accueil
- **toilettes accessibles** au bâtiment d'accueil
- installation de **dalles alvéolées** sur des portions de chemins peu praticables
- installation de **rampes à pente douce** au niveau des marches et paliers des quelques maisons le permettant
- **accessibilité à trois salles d'exposition temporaire**
- édition d'un **plan de circulation** avec indication des pentes et revêtements pour une circulation optimale en fauteuil

### Autres aménagements permanents

- le film "Habitat traditionnel comtois", 6 minutes, **film muet**, accessible aux sourds et malentendants, accès fauteuils roulants
- **nouveaux espaces de repos** avec **trois points d'eau potable**

en cours : création de **toilettes sèches accessibles** en fauteuil (fin des travaux fin 2009)



## Médiation permanente

### - le jardin des 5 sens

Un **jardin pédagogique** comportant cinq bacs surélevés de 4 m<sup>2</sup> avec un revêtement prévu pour une circulation optimale des fauteuils roulants.

Des **plantes à toucher, goûter, sentir, entendre** pour les aveugles et malvoyants.

Des plantes à toucher, entendre et regarder pour les personnes déficientes mentales.

### - les fiches de salle

Chaque maison est équipée de **fiches mobiles** expliquant la construction et les modes de vie des habitants. Ces fiches simplifiées sont lisibles par les mal voyants et accessibles aux handicapés (sauf fauteuil).

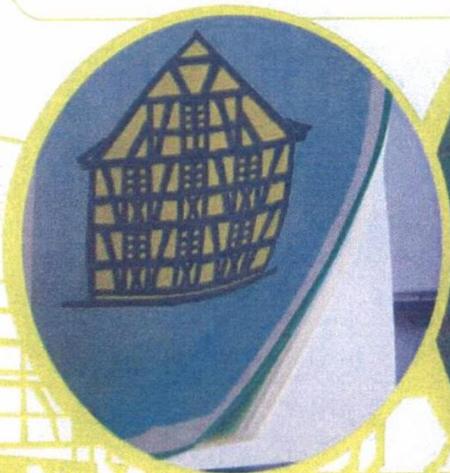
### - les panneaux-tables "construction traditionnelle et matériaux"

Quatre **panneaux-tables inclinés, didactiques, ludiques, tactiles**, présentent les différents types d'architecture. Ils comportent des échantillons de matériaux à toucher. Ils sont facilement accessibles en fauteuil.

### - les dispositifs sonores

Ces installations sont pensées pour créer une **ambiance sonore** en différentes maisons du site, mieux les appréhender, rendre vivant et signaler des espaces-clés de la visite.

- édition d'un **guide de visite en braille** disponible à l'accueil sur demande.



## Ateliers pédagogiques

La plupart de nos ateliers sont adaptés aux différents types de handicaps en fonction de leur spécificité :

- atelier pain (tout handicap) : travail tactile, odorat, goût
- atelier torchis et atelier poterie (tout handicap sauf fauteuil) : travail tactile
- atelier animaux (handicap mental surtout, mal voyants et non voyants) : toucher, odorat, ouïe
- atelier art et nature (tout handicap sauf fauteuil) : travail tactile, vue, ouïe



## Horaires d'ouverture

Musée ouvert du 21 mars au 11 novembre 2009

- Mars - Avril : 13h30 - 18h30 ; les dimanches, jours fériés de 10h00 - 18h30 ; fermé le lundi et le mardi
- Mai - Juin : tous les jours de 10h00 à 18h30
- du 1er juillet au 20 septembre : tous les jours de 10h00 à 19h30
- du 21 septembre au 11 novembre : 13h30 - 18h30 ; les dimanches, jours fériés de 10h00 - 18h30 ; fermé le lundi et le mardi

## Tarifs :

Personnes handicapées : 4 euros  
Accompagnateurs : gratuit

## Accès



16 hectares de nature et d'authenticité



Musée de Plein Air des Maisons Comtoises  
25360 NANCRAY  
[www.maisons-comtoises.org](http://www.maisons-comtoises.org)  
Tél. : 03 81 55 29 77  
Fax : 03 81 55 23 97

Imprimé par nos soins  
crédits photos : Musée des Maisons comtoises



## Document 3 A :

### Accueil des pages « Accessibilité » du site internet de la Bibliothèque de Toulouse

<http://www.bibliotheque.toulouse.fr/accessibilite.html>

Qui sommes-nous ? **Accessibilité** | Contact

Infos pratiques  
Nos ressources  
Nos animations  
Nos services en ligne

Bibliothèque de Toulouse

Accueil > Accessibilité

Rechercher dans le site :  
index.cfm

AUTRES MAPRES  
CATALOGUE  
HORAIRES  
Ouvertures / Fermetures  
AGENDA  
31  
CONTACT

POURQUOI PAS ?  
Je veux voir du beau monde...  
Afficher la réponse  
Autre question

**Film de présentation de la Bibliothèque en langue des signes**

Présentation de la Bibliothèque de Toulouse  
Les sourds peuvent également utiliser ce service  
Par Bruno Joffe  
qui pose des questions aux bibliothécaires/motion

**ACCESSIBILITÉ**

Vous trouverez sur cette page l'ensemble des ressources et des services de la Bibliothèque - destinés à tout public souffrant d'un handicap.

Vous pouvez ainsi accéder directement :

- au portail "handicap" de notre catalogue
- à la page web du pôle "Oeil et la Lettre" de la Médiathèque José Cabanis
- à la page web du service "Portage à domicile" des bibliothèques de quartier
- à l'inscription à notre newsletter adaptée

En outre, la Médiathèque José Cabanis vous propose :

- Un accueil dédié aux déficients visuels  
Préparer sa visite
  - Découvrez en audio les cheminements d'accès à la Médiathèque José Cabanis
  - Découvrez en audio la Médiathèque José Cabanis
  - Le catalogue du pôle Oeil et la lettre en audio
  - Le catalogue audio des acquisitions Audio 2011 du pôle L'œil et la Lettre
- Un accueil dédié aux sourds et mal-entendants

Enfin, nos bibliothécaires vous proposent :

- une bibliothèque numérique
- un sélection de sites web adaptés

Consulter le guide accessibilité au format html  
OU  
Télécharger le guide accessibilité au format pdf

haut de la page

Imprimer la page

Aide à la navigation et accessibilité | Plan du site | FAQ | Contact | Informations légales | Crédits

Mairie de TOULOUSE

Internet 100%

## Document 3 B :

### Service de portage à domicile

→ La Bibliothèque de Toulouse propose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 un service de portage à domicile pour les toulousains dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons liées à l'âge ou au handicap.

→ Pour en bénéficier, les conditions d'inscription sont celles de la bibliothèque (gratuité notamment pour les plus de 65 ans et les allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé).

→ Le choix des livres est fait en fonction des goûts et des souhaits des lecteurs. Ce service propose un prêt pour 6 semaines de 12 livres et revues dans tous les domaines.

Contact : 05 61 22 33 37 ou 05 62 27 63 71

### Médiathèque José Cabanis

1, allée Jacques Chaban-Delmas  
31506 Toulouse cedex 5  
05 62 27 45 86  
accessibilite.bibliotheque@mairie-toulouse.fr  
www.bibliotheque.toulouse.fr  
M° Marengo

Parking Marengo : le stationnement inférieur à une heure est gratuit pour les usagers de la médiathèque (validation du ticket à l'accueil de la médiathèque).  
Places réservées. 

### accessibilité, la Bibliothèque de Toulouse pour tous

Tous les services proposés sont en accès libre et gratuit pour les usagers.

**Ouverture**  
mardi de 10h à 19h  
mercredi de 10h à 19h  
jeudi de 14h à 19h  
vendredi de 10h à 19h  
samedi de 10h à 19h  
dimanche de 14h à 18h  
**fermeture annuelle**  
la semaine du 15 août et la dernière semaine de décembre

**Mairie de Toulouse**  
13000000

# accessibilité



Capitaine - Bibliothèque de Toulouse - Impression Imprimerie L'Avril

## Le pôle L'œil et la Lettre

→ Au 3<sup>e</sup> étage de la Médiathèque José Cabanis, ce service propose

aux personnes déficientes visuelles 3 cabines de travail permettant, grâce à un matériel adapté :

- la consultation de documents imprimés
- l'accès aux outils bureautiques
- l'accès à l'information en ligne
- l'accès à des bibliothèques numériques pour consultation ou téléchargement de documents texte ou audio
- l'accès à de nombreuses aides techniques : scanners, machine à lire, plages braille éphémère, logiciels de grossissement de caractères, vidéo agrandisseurs et lecteurs Daisy
- la consultation de périodiques en ligne (accessibles en synthèse vocale)

→ Une formation à l'utilisation de ces outils peut être proposée aux usagers par le personnel de ce pôle, sur rendez-vous.

## Des collections adaptées



→ 1350 livres et revues en gros caractères

→ 44 DVD en audiodescription

→ 2 200 documents en braille, livres ou revues en braille intégral ou abrégé, pour adultes et enfants, faisant l'objet d'un prêt par correspondance, (durée de prêt de 4 mois)

→ 1 000 livres audio, au format audio, MP3 ou Daisy



→ 150 documents en langue des signes française : livres, DVD, CD-ROM, pour adultes et enfants



→ DVD sous titrés pour sourds et malentendants (signalés par un logo)

Le catalogue de ces collections est accessible sur le site Internet de la bibliothèque : [www.bibliotheque.toulouse.fr](http://www.bibliotheque.toulouse.fr), onglet « Accessibilité »

## Des équipements spécifiques



→ 2 postes informatiques réservés pour les personnes à mobilité réduite au 3<sup>e</sup> étage



→ boucle magnétique dans le Grand auditorium, au rez-de-jardin



→ Un système d'audio guidage permet de guider les usagers déficients visuels au sein de la médiathèque, dans les différents étages. Télécommande disponible sur demande



→ Un accueil en langue des signes via le service en ligne Websourd est disponible du mardi au vendredi de 10h à 17h30, le jeudi de 13h30 à 17h, et le samedi de 10h à 12h, à l'accueil et au 3<sup>e</sup> étage

## Animations accessibles

→ Projections mensuelles de films en audiodescription

→ Séance de contes pour enfants en langue des signes

→ Conférences ou rencontres d'auteurs traduites en langue des signes.

→ Contes dans le noir

→ Accueil de groupes sur rendez-vous

Ces manifestations sont annoncées dans le programme mensuel de la bibliothèque, disponible en version gros caractères et braille.

Une newsletter accessible peut être envoyée sur demande, au 05 62 27 45 86.



## VISITEURS À MOBILITÉ RÉDUITE



**ESPACES ACCESSIBLES**  
Le Château des ducs de Bretagne est en France un des rares monuments historiques du 15<sup>e</sup> siècle à offrir une belle accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

• La surface de la cour est plane et stabilisée. Chaque bâtiment est séparé et entouré d'un petit parc. Une petite des rampes est dessinée par un ascenseur.  
• 28 salles du musée sur 32 sont accessibles ainsi que les expositions dans le bâtiment du Homage.

**CONFORT DE VISITES**  
• Des zones de repos sont disponibles tout au long de la visite.  
• Le prêt gratuit de fauteuils roulants et de pléiers est possible.

**DÉCOUVERTE INDIVIDUELLE DU MUSÉE**  
La signalétique et un plan spécifique facilitent votre parcours.



**VISITES COMMENTÉES POUR INDIVIDUELS**  
Vous avez accès au programme des visites commentées générales ou thématiques, des visites en famille (musées et expositions), des formules bières (Le Quart d'heure de l'otage, Jouez avec l'histoire).

Dans la limite des places disponibles, une à deux personnes en fauteuil par visite.

**VISITES DE GROUPES**  
**Sur réservation**  
• Pour des raisons de sécurité et de confort dans le musée et les expositions, il ne peut y avoir au maximum que cinq personnes en fauteuil roulant par groupe.  
• Le nombre de visiteurs en fauteuil peut être plus important pour la visite d'un lieu réouvert, court et temporaire.

**CONFÉRENCES**  
Les salles où se tiennent les conférences sont également accessibles.

**Il vous reste encore quelques jours à réserver vos places de conférence. Elles sont gratuites et réservées à l'usage d'un atelier sur la parcelle 11100. Merci de nous contacter.**

## VISITEURS DÉFICIENTS VISUELS



**UN PARCOURS TACTILE AUDIOGUIDÉ POUR LE MUSÉE**  
S'appuyant à la fois sur un audioguide spécifique et sur les différents dispositifs tactiles et sonores qui jalonnent les salles, il vous permet de découvrir l'histoire de Nantes et le château.

• Une description des salles et du thème abordé vous est proposée. Pour les objets à toucher et les cartes en relief en braille et en gros caractères, des conseils de lecture tactile vous sont donnés. Pour d'autres objets, le document se fait par audio-description.  
• Cette visite - relativement autonome - se fait sans l'aide du personnel du musée. Pour votre sécurité et votre confort de visite, nous vous recommandons de venir accompagné(e).

**VISITES SENSIBILISÉES**  
Voir présentation page précédente - Des visites sensorielles.

**VISITES DE GROUPES**  
**Sur réservation**  
Différentes visites adaptées reposent sur une approche sensorielle et sur l'utilisation d'outils spécifiques (occurrences, morphologies, maquettes tactiles, échafaudages...) sont proposées toute l'année.

**La visite architecturale** : Le château dans tous les sens.  
• Une visite générale - Nantes au fil des ans.  
• Des visites thématiques : Charles Nègre, le rôle des Noirs et esclavage. D'autres animations liées à l'actualité sont également proposées.

**LES LIGNES D'AIDE À LA VISITE POUR LES COUPOUS**  
En outre, avec nos conducteurs avec des chiens, des illustrations et des sous-titres pour faire un parcours interactif en autonomie.  
• Des traductions en LSF sont disponibles sur certaines vidéos du musée (salles 2 et 27).  
• Des rendez-vous en LSF liés à l'actualité sont aussi proposés.  
• Le site Internet propose des informations pratiques et une présentation du site en LSF.

Les chiens guide sont autorisés.

## VISITEURS SOURDS ET MALENTENDANTS



**DÉCOUVERTE INDIVIDUELLE DU MUSÉE**  
Si vous êtes sourd(e) :

• L'accessibilité dispose d'une boucle magnétique (position 1).  
• Des audioguides et les audiophonies utilisés lors de visites commentées sont également équipés de boucles magnétiques pour découvrir les dispositifs multimédias et les objets du musée.  
• Les bornes multimédias sont sous-titrées et intrasécures.  
• Des films résumant le contenu de certains films, sont également disponibles.

**VISITES SENSIBILISÉES EN LSF**  
Voir présentation page précédente - Des visites sensorielles.

**VISITES ADAPTÉES DE GROUPES**  
**Sur réservation**  
Les visites pour les groupes se font avec les vidéoprojecteurs en LSF.  
Il est possible de réserver des visites thématiques ou des ateliers pour enfants et adultes. Afin de bien préparer la visite avec votre interprète, il est recommandé de nous contacter au préalable.

**Si vous pratiquez le LSF** :

• Des vidéoprojecteurs en LSF sont disponibles tout l'année pour découvrir le musée et le château, seuls ou à plusieurs. Ce dispositif contient une trentaine de commentaires filmés, des photos, des illustrations et des sous-titres pour faire un parcours interactif en autonomie.  
• Des traductions en LSF sont disponibles sur certaines vidéos du musée (salles 2 et 27).  
• Des rendez-vous en LSF liés à l'actualité sont aussi proposés.  
• Le site Internet propose des informations pratiques et une présentation du site en LSF.



## VISITEURS DÉFICIENTS MENTAUX



**DÉCOUVERTE INDIVIDUELLE DU MUSÉE**  
Un livre d'aide à la visite et un kit pédagogique

**VISITES DE GROUPES**  
Avec un médiateur, sur réservation  
Différentes visites adaptées ont été conçues sur une approche sensorielle, observationnelle, recherche, observation, la manipulation et la participation.  
• Le château dans tous les sens : visite architecturale commentée et manipulation de reliquaires et de maquettes.  
• Monnaie et animaux de pierre : visite du château, suivie d'un atelier modelage sur le décor sculpté.  
• Marine et monnaie marine : visite du musée suivie d'un atelier modelage pour aborder l'imagerie maritime.  
• Les formes d'une ville : une visite interactive pour mieux comprendre l'évolution et les transformations de la ville au fil des siècles.

**Sans médiateur**  
L'accompagnement de groupe peut s'échelonner sur la visite et être pédagogique, remis graduellement à l'écrit.

**Nombre de participants pour les groupes**  
Il est possible de réserver un atelier sur la parcelle 11100. Merci de nous contacter.

